



Communiqué de presse du 15 avril 2020

Et le transport des élèves, on en parle quand ?

Le Président de la République, Emmanuel Macron, a annoncé lundi 13 avril la reprise des classes « progressivement » à compter du 11 mai 2020. Le ministre de l'éducation Jean-Michel Blanquer, le lendemain sur France 2, a précisé que « toutes les écoles ne seront pas ouvertes le lundi 11 mai », compte tenu de nombreuses contraintes sanitaires (désinfection des locaux, logistique des masques et du gel hydroalcoolique,...). De nombreuses incertitudes demeurent : le « déconfinement scolaire » se fera-t-il par zone géographique, par niveaux d'enseignement ? Sera-t-il organisé par petits groupes, en horaires décalés, etc ? L'ouverture des établissements se fera-t-elle en priorité au profit des élèves les plus fragilisés par le confinement : ceux de Rep +, de Rep, les zones rurales, les lycéens professionnels ?

La seule certitude que l'on ait, c'est qu'une fois de plus, le transport des scolaires reste un angle mort des politiques publiques alors qu'il est essentiel ! Qui sait qu'un élève scolarisé sur trois (environ 4 sur 12 millions) doit utiliser un transport collectif pour se rendre à l'école, au collège ou au lycée (bus, car, tramway, métro) ? L'ANATEEP* rappelle depuis de nombreuses années que le transport est le bras qui prolonge l'école.

Les questions posées à l'échelle de la classe se retrouvent dans le transport. Le gouvernement, les autorités organisatrices (AO) vont donc devoir sous quinzaine répondre précisément aux nombreuses questions qui se posent, et notamment :

- Comment assurer dans un car scolaire ou sur un service régulier en bus ou tramway la distanciation sociale nécessaire et recommandée par les autorités sanitaires ?
- Faudra-t-il désinfecter les véhicules après chaque service ou rotation ?
- Les élèves transportés seront-ils tenus au port du masque ? de gants ? Si oui, qui doit gérer la distribution des matériels et le renouvellement des stocks ? La famille ? L'AO ? Le transporteur ? Et qui doit s'assurer du port effectif de ces équipements de protection individuelle (EPI) ?
- Un élève non équipé de son EPI, à l'aller comme au retour, doit-il se voir refuser l'accès au véhicule ?
- Comment les enfants d'âge maternel ou d'élèves en situation de handicap (troubles comportementaux,...), parfois seuls avec le (la) conducteur(trice), vont-ils pouvoir appliquer individuellement les règles ? La responsabilité risque d'être très lourde pour les AO.
- Quelles sont les protections envisagées pour les conducteurs, souvent âgés, du transport scolaire ? Ont-ils la possibilité d'un droit de retrait ?

L'ANATEEP demande donc aux pouvoirs publics de glisser la question du transport des scolaires à sa juste place dans la pile des dossiers à traiter en priorité. Quinze jours pour préparer un tel retour à l'école, c'est très court !